



Note

DESTINATAIRE : Madame Mireille Paul  
Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques  
et miniers

DATE : Le 13 mars 2015

OBJET : **Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact – Projet  
Oléoduc Énergie Est – volet pipeline**  
N/Réf. : 7450-16-01-0910101  
V/Réf. : 3211-10-002

La Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers a sollicité notre avis le 12 février 2015 concernant le volet pipeline du projet Oléoduc Énergie Est pour la section affectant la Montérégie. Voici donc l'analyse préliminaire sur la recevabilité de ce projet, dont j'appuie l'argumentation.

Vous trouverez ci-joint les commentaires de Madame Marianne White, biologiste, concernant les documents déposés par Oléoduc Énergie Est Ltd., propriété de TransCanada, en lien avec ce projet.

Au meilleur de notre connaissance, et en ce qui concerne notre champ de compétence, nous considérons que l'étude d'impact est irrecevable, étant donnée le manque d'information sur les sujets suivants : cartographie détaillée du tracé, délimitation des cours d'eau et des plaines inondables, méthodes de franchissement des cours d'eau, entre autres pour la rivière des Outaouais, résultats de la caractérisation des milieux humides et des espèces floristiques d'intérêt pour la conservation, la prise en compte d'une aire écologique privée sur le site du tracé, etc.

Pour de plus amples renseignements, je vous invite à communiquer avec Madame Marianne White au (450) 928-7607, poste 326.

Le directeur régional par intérim  
Service agricole, hydrique, municipal et naturel

Daniel Leblanc, ing., M.Sc.A

DL/MW /mw

P. j. Note concernant l'analyse préliminaire sur la recevabilité de l'étude d'impact du volet pipeline du projet Oléoduc Énergie Est

Direction régionale  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 928-7607, p. 265  
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Sherbrooke  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : 819 820-3882  
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : 450 534-5424  
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S  
5A3  
Téléphone : 450 370-3085  
Télécopieur : 450 370-3088

Courriel : [daniel.leblanc@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:daniel.leblanc@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : <http://www.mddelccgouv.qc.ca>

**DESTINATAIRE :** Monsieur Daniel Leblanc  
Directeur régional par intérim - Service agricole, hydrique,  
municipal et naturel

**EXPÉDITEUR :** Marianne White, analyste, secteurs hydrique et naturel

**DATE :** Le 13 mars 2015

**OBJET :** **Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact – Projet Oléoduc  
Énergie Est – volet pipeline**  
N/Réf. : 7450-16-01-0910101  
V/Réf. : 3211-10-002

La Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers a sollicité notre avis le 12 février 2015 concernant le volet pipeline du projet Oléoduc Énergie Est pour la section affectant la Montérégie.

Voici l'analyse préliminaire sur la recevabilité de ce projet. Notez qu'au meilleur de notre connaissance et en ce qui concerne notre champ de compétence sur le volet hydrique et naturel du projet, nous considérons que l'étude d'impact présentée est irrecevable. Plusieurs éléments mériteraient d'être complétés, détaillés et éclaircis. L'analyse ici-bas présente en première partie des commentaires généraux sur l'étude puis en deuxième partie des commentaires par thème.

### Commentaires généraux

1. Il sera difficile d'évaluer le projet tant que la localisation du pipeline ne sera pas définitive et précise. Il sera notamment essentiel d'obtenir les données « shapefiles » du tracé du pipeline afin de l'intégrer à nos bases de données cartographiques pour analyser les détails du projet et ses impacts sur l'environnement.
2. L'initiateur prévoit fournir éventuellement plusieurs autres documents et renseignements concernant le projet afin de compléter l'étude (ex. méthodes de franchissement de cours d'eau, tableaux des mesures d'atténuation spécifiques aux ressources, cartographie détaillé du tracé, etc.). Dans ce contexte, il est évident que l'étude ne pourra être recevable que lorsqu'elle sera complète.
3. L'étude dans son ensemble n'est vraiment pas présentée dans une structure facile à consulter. L'information est très difficile à trouver puisqu'elle est dispersée dans de nombreux volumes et différentes sections et il faut constamment passer d'un document à l'autre pour cerner un sujet. De plus, les éléments pertinents doivent être trouvés au travers d'un amoncellement

Direction régionale  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 928-7607, p. 326  
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Sherbrooke  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : 819 820-3882  
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : 450 534-5424  
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S  
5A3  
Téléphone : 450 370-3085  
Télécopieur : 450 370-3088

Courriel : [marianne.white@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:marianne.white@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : <http://www.mddelccgouv.qc.ca>

considérable d'informations superflues qui alourdissent inutilement l'étude d'impact. De ce fait, son analyse est ardue et il est hautement probable de passer à côté de certaines informations significatives. Au minimum, les documents complémentaires à venir devraient adopter une structure simplifiée facilitant l'analyse.

4. Les cartes fournies en ce moment dans l'étude sont imprécises et à toutes fins pratiques inutilisables. Par exemple, la carte du tracé du pipeline avec les milieux humides et celle avec les espèces floristiques d'intérêt pour la conservation sont présentés à une échelle beaucoup trop petite (1 : 325 000). Elles devraient être présentés à une échelle beaucoup plus grande, au minimum 1 : 20 000.
5. Une partie du tracé du pipeline circule sur la limite provinciale Ontario – Québec sur environ 2 km selon les cartes fournies. Il n'est cependant pas évident à la lecture des cartes transmises de départager si le tracé circulera à l'intérieur des terres de l'Ontario ou du Québec. Il faudrait spécifier si cette partie du pipeline est concrètement en Ontario ou au Québec.

#### Cours d'eau

6. Les plaines inondables n'ont pas été identifiées ni même tenu en compte dans l'étude d'impact. Les limites des plaines inondables 0-20 ans et 20-100 ans devraient être indiquées là où c'est applicable.
7. L'initiateur du projet devrait indiquer comment ont été identifiés les cours d'eau dans la zone des travaux. Notamment, quelles cartes ont été consultées pour les repérer et est-ce qu'un travail de photo-interprétation et de validation au terrain a été effectuée ?
8. Dans les fiches descriptives de cours d'eau, la ligne des hautes eaux des cours d'eau au site de franchissement est inscrite. Cependant, il n'est pas indiqué dans les documents fournis comment la ligne des hautes eaux (LHE) des cours d'eau a été délimitée. Il est requis que cette méthode soit décrite.
9. Il faudra détailler davantage les méthodes de franchissement des cours d'eau, notamment, il serait pertinent de nous transmettre des plans et devis généraux (plans types) pour chaque méthode de franchissement.
10. Des lacs ou des étangs de l'ordre de 1 à 2 ha sont présents à 130 m à l'est du site de franchissement ML004B à Pointe-Fortune et sont prévus être traversés. Ceux-ci ne semblent pas avoir été pris en compte dans l'étude, car l'initiateur n'indique pas de quelle manière il compte les traverser. Notons par ailleurs que ces lacs ou étangs sont situés à l'intérieur d'un complexe de milieux humides d'environ 15 ha de haute valeur écologique (voir point 16).

11. Nous attendons davantage d'informations sur la méthode de franchissement de la rivière des Outaouais retenue et d'une démonstration de sa faisabilité, ces renseignements devant être fournis par l'initiateur sous peu.

#### Végétation et milieux humides

12. Nous comprenons de l'information de l'étude transmise que les données sur les occurrences des espèces désignées susceptibles, vulnérables ou menacées provenant du CDPNQ ont été recensées dans le corridor du tracé initial du pipeline. Or, les données du CDPNQ devraient être demandées dans un rayon idéal de 5 km et minimalement de 1 km autour du projet. De ce fait, la liste des espèces désignées susceptibles d'être présentes dans la zone du tracé du pipeline, ciblées lors des inventaires terrain, était probablement incomplète.
13. Étant donné qu'il n'est pas possible de voir où et combien de sites d'inventaires ont été effectués en Montérégie due aux cartes imprécises (voir point 3 ici-haut), nous ne pouvons pas statuer si l'effort d'inventaire est suffisant.
14. Les résultats complets des placettes d'inventaire pour la caractérisation des milieux humides et des espèces floristiques d'intérêt pour la conservation devraient être fournis dans l'étude par site inventorié afin d'en apprécier les résultats. Si les résultats ne sont pas présentés de cette façon, comme c'est le cas en ce moment puisque les résultats sont présentés sur l'ensemble de la province, les informations sont inutiles et dénudées d'intérêt.
15. La caractérisation et la délimitation des milieux humides semblent s'être basées uniquement sur le critère de la végétation, ce qui n'est pas une approche adéquate. En effet, en plus de la végétation, les indicateurs hydrologiques (signes biophysiques) et le sol servent aussi au diagnostic de caractérisation et de délimitation des milieux humides et doivent être tenu en compte.

#### Secteurs naturels d'intérêt dans la région

16. L'étude du projet tient compte de plusieurs communautés écologiques d'intérêt pour la conservation, mais pas les aires écologiques privées. Or, une aire écologique privée est présente sur le site du tracé du pipeline en Montérégie. Il s'agit du *Projet de conservation et de mise en valeur du ruisseau à Charrette et de la baie Brazeau*. Selon le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, cette aire écologique, une aire d'intérêt naturel, « présente, et de loin, la plus grande diversité biologique exceptionnelle de la MRC. Le territoire est riche en espèces et habitats rares ou menacés; la flore et la faune y sont fort diversifiées. Le secteur de la baie Brazeau compte deux écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). » Le tracé prévu passe à environ 700 m d'un de ces EFE. Plusieurs milieux humides et cours d'eau sont présents dans l'aire écologique. Plusieurs espèces désignées se trouvent dans ce secteur (tortue géographique, petit blongios, ormes liège, ail des bois, etc.).

Le tracé prévu traverse cette aire écologique sur 1,3 km et un complexe de milieux humides de haute valeur écologique, d'une superficie totale d'environ 15 ha, s'y trouve sur plus de 400 m. La sensibilité et l'intérêt de ce milieu devraient être pris en compte par l'initiateur du projet. Celui-ci devrait premièrement décrire si ce milieu peut être évité lors de la conception du tracé du pipeline ou, au pis aller, comment (méthode) il compte installer le pipeline dans ce milieu de manière à minimiser le plus possible les impacts négatifs que cela pourrait engendrer.

MW/mw



Marianne White

Analyste, secteurs hydrique et naturel